

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE LE BRUSQUET

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MAI 2012**

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : Mesdames C. BIAGIONI/ P. BONNAFOUX-JARDINO/ M-L. VARDANEGA
Messieurs G. REINAUDO/ L. DUBUS/ P. ROSSI/ S. PAU/ G. IAVARONE/ S. GRAC/ B. JACQUOT/
G. OURTH

Absents : Messieurs Xavier LUCAS et Gérard DONZÉ – Madame Sylvie GENY

Administration : Madame Claudie DELONG

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUBUS

Le compte-rendu du Conseil du 10 avril 2012 n'étant pas finalisé celui-ci sera approuvé au prochain Conseil Municipal.

1/ Désignation d'une entreprise :

Suite au marché d'appel d'offre concernant le renouvellement du système d'informatique de la Mairie, il y a lieu de choisir une entreprise.

Les trois entreprises qui ont répondu sont :

SUDERIANE	pour un montant de	11.600 €
OFFICE CENTER	pour un montant de	7.239 €
BURLE BUREAUTIQUE	pour un montant de	6.741 €

Après étude des différentes propositions M. Le Maire propose de choisir l'entreprise OFFICE CENTER dont le matériel proposé est plus performant et dont on connaît le sérieux du service après-vente.

Accord à l'unanimité

2/ Modification du budget primitif :

Il y a lieu, suite à une erreur de codification, de modifier le budget du compte 281571-182 au compte 21571-182 pour un montant de 47.600 € afin de finaliser le règlement du tracteur.

Accord à l'unanimité

3/ Travaux de Génie Civil :

Suite à la convention avec le SIE, il y a lieu de délibérer pour engager les travaux de GC des réseaux de télécommunication.

En effet dans cette convention, ces travaux restent à charge de la commune.

Le montant global est de **29.237,19 €** payable en quatre ans.

Accord à l'unanimité

4/ Questions diverses :

- **Parc Naturel Régional :**

La Région nous demande de nous positionner sur notre volonté de lancer une étude pour la création d'un PNR allant des Monges à la Haute-Bléone.

Cette étude est d'abord portée par la Communauté de Communes des Monges et permettrait de définir un label pour promouvoir les produits locaux, le tourisme etc. ...

La Communauté de Communes des Monges prend en charge le financement jusqu'à la prise en charge de la Région si ce projet est viable.

Leur demande est donc une adhésion à leur démarche.

Accord à l'unanimité

- **Achat d'un véhicule**

Laurent DUBUS présente les devis des trois grandes marques de véhicules utilitaires :

CITROEN Berlingo	11.660€
PEUGEOT Partner	11.470€
RENAULT Kangoo	11.575€

Ces trois véhicules ont des motorisations et des équipements similaires, le RENAULT Kangoo étant équipé en plus de l'autoradio.

Les prix étant très proches et en tenant compte de l'équipement supplémentaire du RENAULT et de la proximité du garage, Monsieur Le Maire propose de choisir celui-ci.

Accord à l'unanimité

- **Information sur l'urbanisme :**

Serge PAU informe le Conseil sur plusieurs points concernant l'urbanisme.

- L'étude du schéma directeur de l'eau doit commencer avec le cabinet CLAÏE avec une première réunion à la fin du mois.
- La réforme de l'urbanisme qui concède 30% de plus de partie constructible s'adresse plutôt aux zones à forte densité urbaine, pas vraiment aux zones rurales – cette loi est votée pour 3 ans.
- La commission urbanisme va devoir travailler sur la taxe d'aménagement pour en définir les taux et sur la volonté de compiler les taxes concernant l'urbanisme.
Ces décisions sont à prendre avant le mois d'octobre pour une application au 1^{er} mars 2013.

- **Demande d'achat d'un terrain communal :**

Un habitant a écrit à Monsieur Le Maire pour lui soumettre son souhait d'acheter une partie (environ 900 m²) de parcelle communale qui jouxte sa propriété.

Ce terrain étant constructible, son prix, fixé par une délibération de décembre 2006, est de 50 € le m².

La question primordiale est de savoir si la commune envisage de se séparer de son patrimoine foncier.

Monsieur Le Maire met au vote cette question.

Le Conseil se prononce contre à la majorité avec deux abstentions.

- **Point sur les travaux :**

Monsieur IAVARONE précise l'avancement des travaux communaux :

- Un tuyau d'alimentation du bassin COSSALTER a cédé et les travaux de réparation ont également permis de changer l'échelle, de poser des vannes de vidange et d'arrêt et de nettoyer ce bassin.

- La station de traitement des eaux usées présente de nombreux dysfonctionnements dus à des arrivées massives d'eau propre dans le réseau d'assainissement suite aux fortes pluies de ces derniers jours (plus de 600m² jour au lieu des 3 à 400 attendus). Un contrôle des regards d'égouts est en cours pour localiser ces apports d'eau parasite.
 - La construction d'abris à conteneurs est en cours sur toute la commune.
 - Les défibrillateurs ont été posés à l'accueil Mairie et dans la salle polyvalente.
- **Point sur le festival de jazz :**
Monsieur ROSSI précise que la communication est en cours pour le festival avec en particulier des panneaux permanents qui seront posés sur la commune, la couverture de La Provence, des spots sur Alpes 1, et une émission sur Fréquence Mistral.
La recherche de mécènes a été fructueuse et celle de sponsors est toujours en cours.
Les tarifs des entrées restent inchangés à 12€ (gratuit pour les moins de 12 ans) et une nouveauté apparaîtra cette année avec des gobelets en plastique rigide estampillés JAZZ sous les arbres et consignés 1 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

*Le secrétaire de séance,
Laurent DUBUS.*

